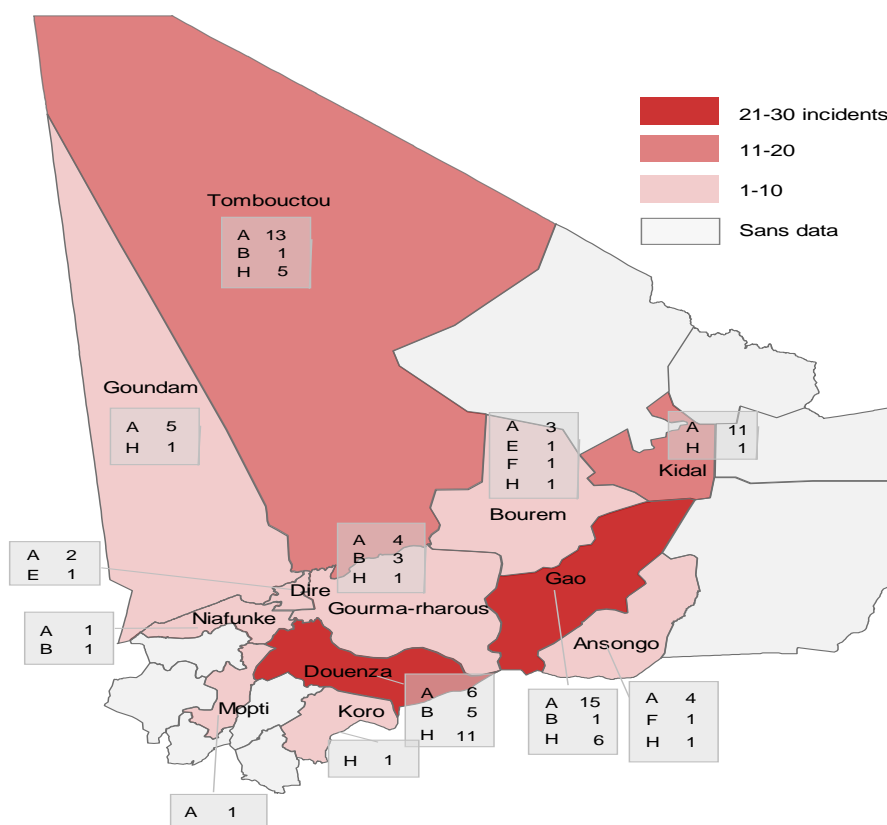


RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION N°01 JANVIER 2018



- | | |
|---|---|
| <p>A. Droit à la propriété</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extorsion - Occupation illicite des biens immobiliers - Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières - Pillage - Incendie volontaire - Taxes illégales <p>B. Droit aux libertés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrestations illégales - Séquestrations de personnes - Prise d'otage - Enlèvement de personnes - Traite - Servitude | <p>E. Attentat aux mœurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outrage public à la pudeur - Viol <p>F. Mariage forcé et précoce</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mariage forcé - Mariage précoce <p>H. Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coups et blessures - Tortures - Meurtre - Menace - Disparition |
|---|---|

For more information: kantet@unhcr.org | dena@unhcr.org

Régions couvertes : GAO, MENAKA, KIDAL, TOMBOUCTOU et MOPTI

I. Analyse de la situation de protection du mois

La situation de protection des populations civiles dans les régions du nord et du centre demeure préoccupante en ce début de nouvel an. Le constat global ce mois est que les violations connaissent une augmentation dans toutes les régions couvertes par le monitoring de protection.

Cela pourrait s'expliquer par certains actes favorisant la commission de ces violations. Il s'agit entre autre, de la multiplication des groupes armés, la libre circulation des armes légères et de guerre, la mise en œuvre tardive du cantonnement des groupes armés et la multiplication des conflits intercommunautaires. En outre, la forte présence et les mouvements des groupes radicaux (accentués dans les régions de Ménaka et de Mopti) et des bandits armés de plus en plus nombreux dans toutes ces régions impactent sérieusement sur l'environnement de protection des populations civiles. Un autre fait inquiétant pouvant aussi favoriser les violations de droits humains et qui a été également constaté ce mois spécifiquement dans les régions de Tombouctou et de Mopti, est la création par les jeunes de groupes d'autodéfense pour sécuriser leurs localités ou leur ralliement à ces groupes.

Les axes routiers vers les agglomérations et vers les foires locales restent dangereux pour les usagers dans la mesure où les violations les plus fréquentes (extorsion, coups et blessures et même souvent viol) des droits humains y sont couramment enregistrées. Ce qui à l'analyse pourrait s'expliquer par la pauvreté, le manque de travail pour les jeunes et le développement du banditisme dans ces régions. Ailleurs, ces violations sur les axes routiers bouleversent et rendent difficile l'approvisionnement des marchés locaux et des centres urbains dans ces régions en produits de première nécessité fragilisant davantage les populations civiles vivant dans ces localités.

Toute chose qui nécessite donc une attention particulière et des actions idoines de la part de la communauté des humanitaires mais aussi des autorités administratives pour l'amélioration de l'environnement de protection afin que les populations vivant dans ces localités puissent recouvrir un environnement de protection paisible et sécurisé.

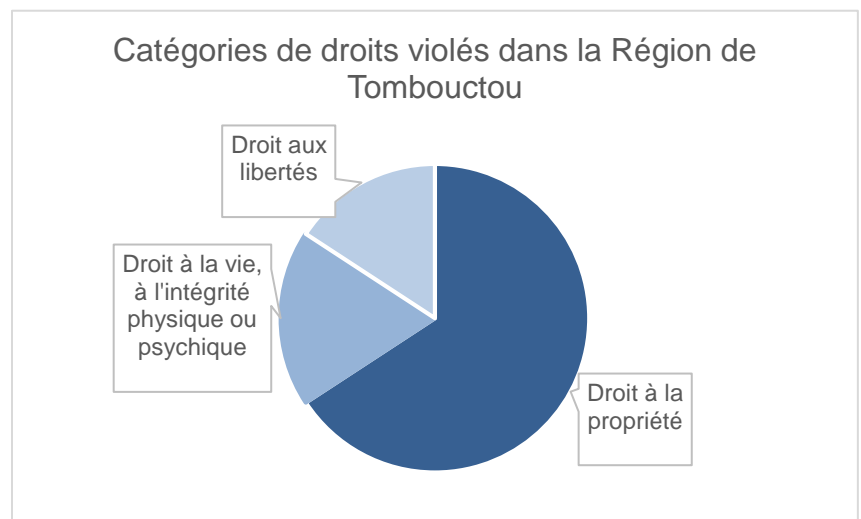
II. Analyse des tendances des violations par région

Cinq (5) catégories de droits (soit 108 incidents de protection) ont été violées pendant ce premier mois de l'année dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

1) Région de Tombouctou

Trois (3) catégories de droits ont été violées (droit à la propriété, droit aux libertés et droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique), soit 38 incidents de protection. 65,5% de ces violations ont touché le droit à la propriété (25 violations) ; les 34,5% autres sont repartis entre le droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, soit 7 violations (18%) et le droit aux libertés, soit 6 violations (16,5%).

Le profil des victimes des violations fait état de 81,5% des incidents à l'encontre des



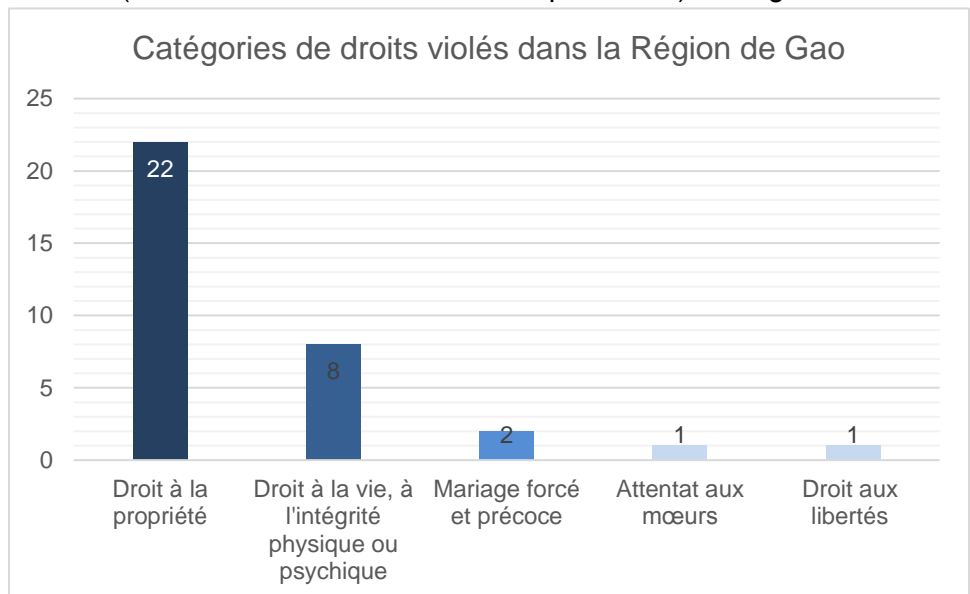
résidents ; 10,5% sur les rapatriés et 8% sur les PDI retournées. 13% des violations ont atteint les femmes et 5% les enfants. Leurs catégories de droits violés ont été le droit à la propriété (4 femmes et 1 enfant), l'attentat aux mœurs (1 femme), et coups et blessures (1 enfant).

Le profil des présumés auteurs des violations renseigne que les civils (individus armés non identifiés) arrivent en tête avec 95% des violations enregistrées dans la région. Les autres 5% sont l'œuvre des membres du groupe djihadiste Front de Libération du Macina (FLM) et les agents de la Garde Nationale du Mali.

Pour la réponse aux violations de droits, une femme victime de viol a bénéficié d'un référencement à ADES pour une prise en charge socio-économique. En outre, elle a aussi reçu une prise en charge médicale et juridique. Par ailleurs, 07 séances de sensibilisation pour la cohésion sociale, ont été réalisées dans la région et précisément dans les communes de Léré (Niafouké), Gossi, Rharous (Gourma-Rharous), Ber et Tombouctou (Tombouctou). 126 personnes ont assisté aux dites séances dont 87 femmes et 39 hommes.

2) Région de Gao

Cinq (5) catégories de droits ont été violées (soit un total de 34 incidents de protection). Il s'agit du droit à la propriété, du droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, du mariage forcé et précoce, le droit aux libertés et de l'attentat aux mœurs. Ces violations ont touché essentiellement le droit à la propriété avec un total de 22 violations (64,5%) ; suivi du droit à l'intégrité physique ou psychique avec 8 violations (23,5%). Les autres violations rapportées en petit nombre dans la région (voir le graphique ci-contre pour les statistiques) constituent 12% des cas.



Le profil des victimes fait état de 73,5% des violations à l'encontre des résidents, 17,5% sur les PDI retournées, 6% sur les PDI et 3% sur les rapatriés. 11,5% des violations ont atteint les femmes (4 violations) et 3% les filles (une violation). Leurs catégories de droits violés ont été le droit à la propriété, le droit à l'intégrité physique ou psychique, l'attentat aux mœurs (pour les femmes) et le mariage forcé et précoce (pour les filles).

Le profil des présumés auteurs des violations renseigne qu'ils sont constitués à 82% de civils (individus armés non identifiés). Les autres auteurs présumés sont le GATIA, le MUJAO, le CMFPR (Coordination des Mouvements et Forces Patriotiques de la Résistance), AQMI et les défenseurs de la foi. Ils constituent 18% des auteurs présumés des violations.

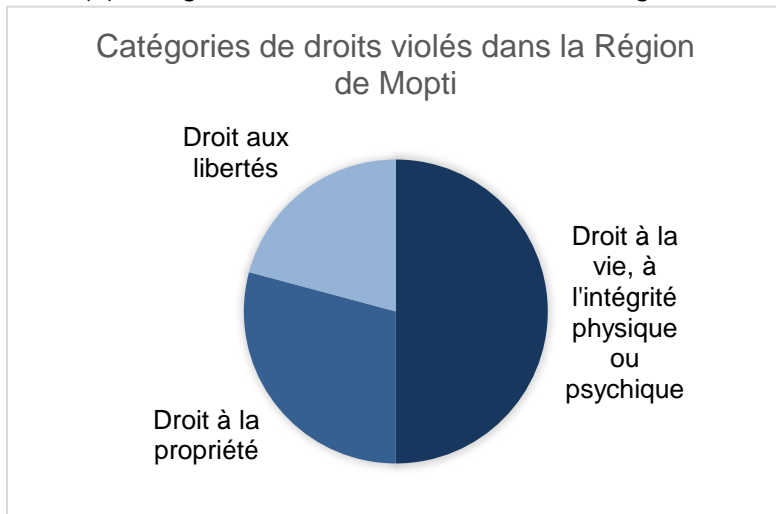
Dans le cadre de la réponse, cinq (5) personnes victimes d'extorsions ont bénéficié d'une assistance. 3 ont été référés à la gendarmerie pour des plaintes et les deux autres à la mairie pour des déclarations de perte. Deux (2) autres personnes victimes de vol dont les auteurs sont connus ont préféré être référés aux autorités religieuses de la ville pour une résolution à l'amiable.

Dans le cadre des activités préventives aux violations de droits et de la cohésion sociale, 22 séances de sensibilisation ont été réalisées et ont permis de réunir, d'informer et de sensibiliser 275 personnes (dont 89 femmes et 186 hommes) sur les thématiques portant sur les droits humains, la cohésion sociale et le pardon.

Les communes touchées par ces séances ont été celles de Téméra, Bourem (Cercle de Bourem), Ouattagouna, Ansongo, Bara, Boura (Ansongo), Tilemsi, Anchawadi, N'tilit (Gao), Anderamboukane (Ménaka).

3) Région de Mopti

Trois (3) catégories de droits violés ont été enregistrées dans la Région de Mopti pour un total de 24 incidents de protection.



Il s'agit du droit à l'intégrité physique ou psychique, du droit à la propriété et du droit aux libertés. 50% des violations ont touché le droit à l'intégrité physique ou psychique ; 29% le droit à la propriété et les 21% restantes ont touché le droit aux libertés.

Le profil des victimes fait état de 100% des violations à l'encontre des résidents. Deux femmes ont été atteintes par les violations dans la région. Leurs catégories de droits violés ont été le droit à la propriété et le droit à l'intégrité physique ou psychique, soit 8% des violations enregistrées dans la région.

En ce qui concerne le profil des présumés auteurs des violations, il renseigne que les 91,5% des présumés auteurs sont constitués de civils (individus armés non identifiés) et les autres 8,5% sont l'œuvre des FAMA.

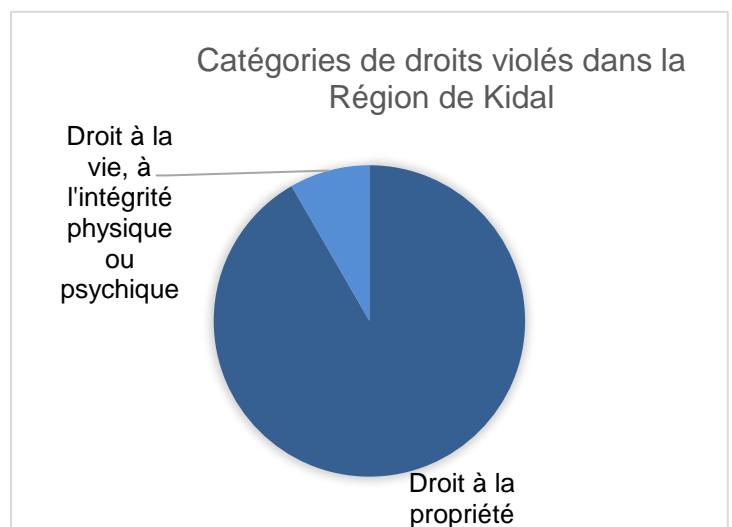
Dans le cadre des actions préventives de lutte contre les violations de droits, 30 séances de sensibilisation ont été réalisées dans les cercles de Mopti (Konna et Mopti), Douentza (Débéré et Koubel Wel Koundia), Tenenkou et Koro. Elles ont touchées 671 personnes dont 353 hommes et 318 femmes. Les thèmes ont porté sur les droits humains, la cohésion sociale et les violences basées sur le genre.

4) Région de Kidal

Deux (2) catégories de droits violés ont été enregistrées dans la Région de Kidal pour un total de 12 incidents de protection rapportés. Il s'agit du droit à la propriété et du droit à l'intégrité physique ou psychique. 92% des violations ont touché le droit à la propriété (11 violations) et les 8% autres (une violation) ont touché le droit à l'intégrité physique ou psychique.

Le profil des victimes fait état de 100% des violations à l'encontre des résidents. Une femme a été touchée par les violations dans la région. Son droit violé a été le droit à la propriété.

Le profil des présumés auteurs des violations renseigne qu'ils sont constitués à 100% de civils (individus armés non identifiés).



III. Conclusion et recommandations

L'insécurité grandissante, la présence des groupes radicaux et des groupes armés, les violations graves des droits de l'homme, le mouvement des populations sont entre autres les mots qui définissent toujours la situation de protection des populations civiles dans les régions du nord et du centre.

Comparativement au mois précédent (79 cas), le nombre d'incidents ce mois a connu une hausse significative et cela s'explique par les actes favorisant sus listés dans l'analyse de la situation de protection.

En perspective, le monitoring de protection plaide auprès des humanitaires à travailler en synergie pour :

- ✓ L'animation des cadres de dialogues entre les communautés pour l'arrêt des violences intercommunautaires et toutes formes de violation de droits;
- ✓ La mise en commun des efforts pour appuyer les initiatives de paix et de réconciliation à travers les actions de prévention et de réponses appropriées aux problèmes de protection couramment rapportés.

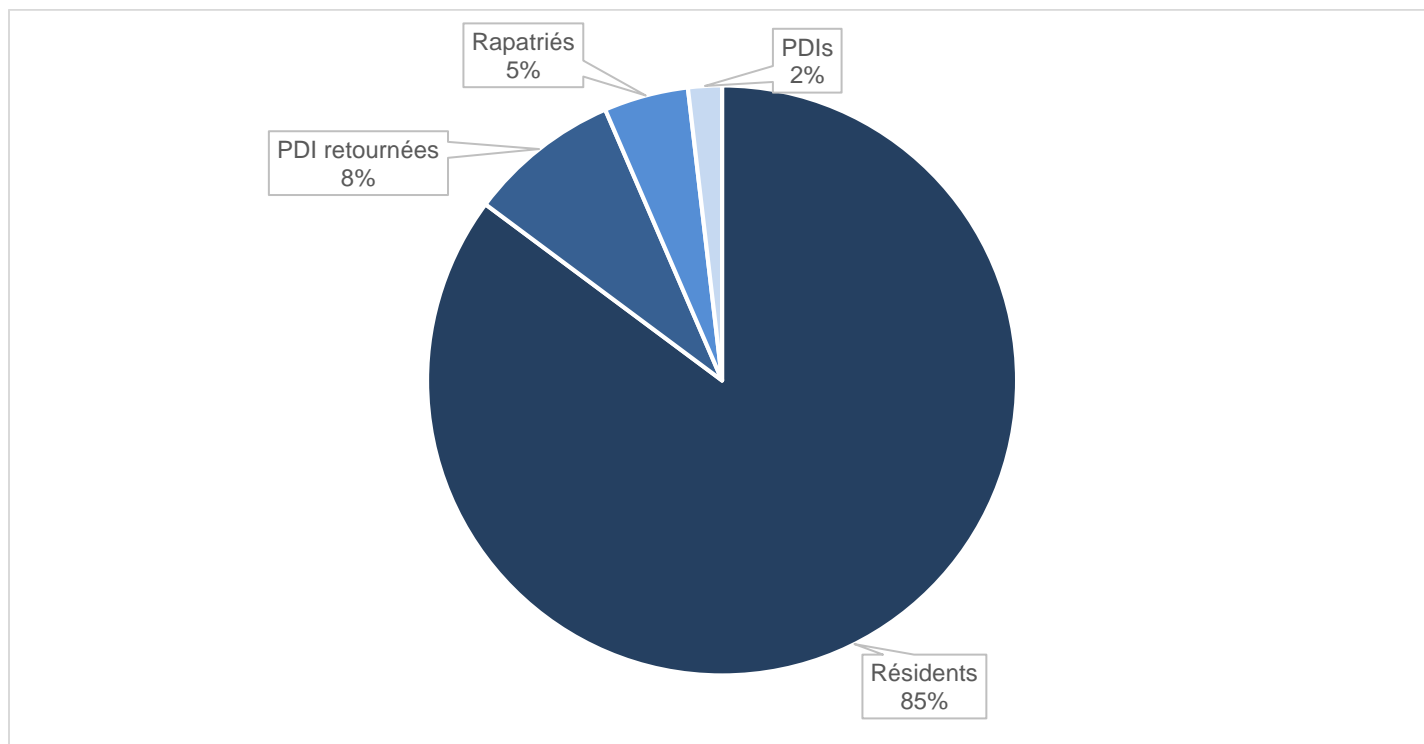
IV. Annexes

Annexe 1 : Statistiques des catégories et types d'incidents de protection par région, cercle, commune et tranche d'âge

Région	Cercles d'incident	Communes d'incident	Categories d'incident	Types d'incident	Adultes		Enfants		Total	
					F	H	F	G		
Gao	Ansongo	Bara	Droit à la propriété	Extorsion	3				3	
		Bourra	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Menace	1				1	
		Talataye	Droit à la propriété	Extorsion	1				1	
			Mariage forcé et précoce	Mariage forcé			1		1	
		Total Ansongo				5	1			6
	Bourem	Tarkint		Attentat aux mœurs	Viol	1				1
				Droit à la propriété	Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières	1				1
					Extorsion	1				1
					Incendie volontaire	1				1
				Mariage forcé et précoce	Mariage forcé	1				1
		Temera	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	1				1	
	Total Bourem				3	3			6	
	Gao	Anchawadi		Droit à la propriété	Extorsion	6				6
					Taxes illégales	2				2
					Vol	1				1
				Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	1				1
		Gabero	Droit à la propriété	Extorsion	2				2	
			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	1				1	
		Gao	Droit à la propriété	Vol	1				1	
		N tilit	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	1	1			2	
		Tiilemsi	Droit à la propriété	Extorsion	3				3	
			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Menace	2				2	
		Droit aux libertés	Arrestations illégales	1				1		
Total Gao				1	21			22		
Total Gao				4	29	1			34	
Kidal	Kidal	Anefif	Droit à la propriété	Extorsion	1	10			11	
			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	1				1	
	Total Kidal				1	11			12	
Total Kidal				1	11			12		
Mopti	Douentza	Dangol Bore	Droit à la propriété	Extorsion	2				2	
			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	1				1	
		Djaptodji	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	2				2	
		Douentza	Droit à la propriété	Extorsion	1				1	
				Incendie volontaire	1				1	
			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures	1	1			2	
		Hombori	Droit aux libertés	Enlèvement de personnes	1				1	
		Kéréna	Droit à la propriété	Extorsion	2				2	

			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Menace		1			1
			Droit aux libertés	Enlèvement de personnes		1			1
		Korarou	Droit aux libertés	Enlèvement de personnes		1			1
		Mondoro	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures		1			1
				Menace		2			2
				Meurtre		2			2
			Droit aux libertés	Enlèvement de personnes		2			2
		Total Douentza				1	21		22
		Koro	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Meurtre		1			1
		Total Koro				1			1
		Mopti	Konna	Droit à la propriété	Extorsion	1			1
		Total Mopti				1			1
Total Mopti						2	22		24
Tombouctou		Diré	Dangha	Attentat aux mœurs	Viol	1			1
				Droit à la propriété	Extorsion		1		1
					Taxes illégales		1		1
		Total Diré				1	2		3
		Goundam	Douékiré	Droit à la propriété	Atteintes aux propriétés publiques et privées, mobilières et immobilières	1			1
					Extorsion		3		3
					Vol		1		1
			Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures			1		1
		Total Goundam				5	1		6
		Gourma-Rharous	Bambara Maoudé	Droit à la propriété	Extorsion	1	1		2
			Banikane	Droit à la propriété	Extorsion		1		1
			Hamzakoma	Droit à la propriété	Extorsion		1		1
			Inadiatafane	Droit aux libertés	Enlèvement de personnes		3		3
			Rharous	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures		1		1
		Total Gourma-Rharous				1	7		8
		Niafouké	Soumpi	Droit à la propriété	Extorsion		1		1
				Droit aux libertés	Enlèvement de personnes		1		1
		Total Niafouké				2			2
		Tombouctou	Ber	Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Menace		2		2
				Droit aux libertés	Enlèvement de personnes		1		1
			Salam	Droit à la propriété	Extorsion		1		1
				Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures		2		2
			Tombouctou	Droit à la propriété	Extorsion	1	1	1	3
					Vol	2	7		9
				Droit à la vie, à l'intégrité physique ou psychique	Coups et blessures		1		1
		Total Tombouctou				3	15	1	19
Total Tombouctou						5	31	1	38
Grand Total						12	93	2	108

Annexe 2 : Statistiques des victimes de violations de droits



Annexe 3 : Statistiques des présumés auteurs des violations de droits

